



**VILLE DE MARCHIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26 Septembre 2022**

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 3 Présents : 24 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 15	L'an deux mil vingt deux, le vingt six Septembre à dix-neuf heures,  Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> 19.09.2022 <u>Date d'affichage</u> 19.09.2022	<b>PRÉSENTS</b> : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Régis NOTOT, Eric EGO, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Raymond WOLICKI Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO, Bernadette DEHAENE, Sylvie ROUSSELLE, Martine DELZENNE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Mélanie DELANNOIS, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN <b>ABSENTS EXCUSÉS</b> : Mme Carole HURIAU, Mrs Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT. <b>ONT DONNÉ PROCURATION</b> : M. Bertrand RADIGOIS à M. Claude MERLY, Mme Carole HURIAU à M. Laurent MARTINEZ, M. Philippe DESCHODT à Mme Cathy NOTOT-GOS. <b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b> : Mme Séverine FRACKOWIAK

**Délibération n° 47/2022/CM/CM**

**Objet : Autorisation de signature – Convention de mise à disposition de matériel par le SIAVED**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le dispositif commune zéro déchet mis en place par le SIAVED et, dans lequel la commune s'est engagée.

Dans le cadre de ses actions de réduction des déchets, le SIAVED propose régulièrement le prêt de matériel (expositions, corbeilles bi-flux et tri-flux, gobelets réutilisables, matériel de pesées des déchets alimentaires etc..) pour les manifestations organisées sur le territoire des communes.

Afin d'assurer le bon déroulement de ces prêts, une convention doit être établie entre le SIAVED et la commune.

***Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :***

- D'autoriser Monsieur le Maire, à défaut le 1<sup>er</sup> adjoint, à signer la dite convention dont le projet est annexé, ainsi que tout document en lien avec ce dossier
- Dire que la délibération fera l'objet d'un affichage sur le site de la commune

**Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité**

**Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Claude MERLY



SIAVED (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets)  
5, route de Louches  
59 282 DOUCHY-LES-MINES  
Tel. 03 27 43 92 90  
Courriel. [prevention@siaved.fr](mailto:prevention@siaved.fr)  
Site Internet. [www.siaved.fr](http://www.siaved.fr)

Envoyé en préfecture le 28/09/2022  
Reçu en préfecture le 28/09/2022  
Affiché le 28/09/2022  
ID : 059-215903758-20220926-2022-GM-651BIS-DE



**SIAVED**  
Producteur de Ressources

## Convention de mise à disposition de matériel Exposition et matériel

ENTRE LES SOUSSIGNES,

Le Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, sis 5 Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES,

Représenté par Monsieur Charles LEMOINE, Président, dûment habilité aux fins des présentes par délibération CS20220331001 du 31 mars 2022, et par décision n°.....(à remplir par le SIAVED),

Ci-après dénommé « le prêteur »

ET

.....  
.....

Représenté par

.....  
.....

Ci-après dénommé « l'emprunteur »

PREAMBULE :

Le service Sensibilisation et Prévention des Déchets du SIAVED souhaite inciter les collectivités adhérentes au syndicat, à sensibiliser les habitants à la réduction de la quantité et de la toxicité des déchets lors des réunions, colloques ou d'événementiels culturels, sportifs, festifs sur le territoire.

CECI EXPOSÉ, IL A ETE CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT.

Envoyé en préfecture le 28/09/2022  
Reçu en préfecture le 28/09/2022  
Affiché le 28/09/2022  
ID : 059-215903758-20220926-2022/CM/661BIS-DE



ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objectif de fixer les conditions de mise à disposition, de conservation et de restitution du matériel de sensibilisation.  
Le matériel prêté est défini ci-après, dans l'annexe 1.

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie pour la période du ..... au .....  
(enlèvement, montage, démontage et retour inclus).

ARTICLE 3 : ENLEVEMENT ET RESTITUTION

Le SIAVED met à disposition le matériel en bon état demandé.

✓ Enlèvement du matériel :

Lors de la mise en signature de la présente convention, le SIAVED attribuera un jour et un horaire de passage pour le retrait du matériel. L'emprunteur s'engage à les respecter et à enlever le matériel avec les moyens humains et matériels appropriés.  
Un inventaire et un état du matériel contradictoires seront effectués le jour de l'enlèvement du matériel mis à disposition. Ils seront signés par les deux parties.  
Le SIAVED s'engage à mettre à disposition de l'emprunteur le matériel en bon état de fonctionnement et de propreté.

A remplir par le SIAVED
Le matériel est à retirer le ..... à ..... h .....
Lieu de retrait : .....

✓ Restitution du matériel :

Lors de la mise en signature de la présente convention, le SIAVED attribuera un jour et un horaire de passage pour la restitution du matériel.  
Le matériel doit être restitué sec, nettoyé et en bon état.  
L'inventaire et l'état du matériel effectués à l'enlèvement seront complétés pour la restitution.

Si aucune observation n'est relevée, le SIAVED réceptionnera le matériel.  
Si un ou des matériels mis à disposition venai(en)t à manquer à l'inventaire et/ou un ou des matériels mis à disposition étai(en)t endommagé(s), le SIAVED consignera ce(s) problème(s) à l'inventaire ou à l'état des biens.

Ils seront signés par les deux parties.  
Tout matériel manquant ou endommagé sera facturé à l'emprunteur conformément à l'achat initial repris en annexe 1.

Envoyé en préfecture le 28/09/2022  
Reçu en préfecture le 28/09/2022  
Affiché le 28/10/2022  
ID : 059-215903758-20220926-2022-DM-654BIS-DE



A remplir par le SIAVED

Le matériel est à restituer le ..... à ..... h .....  
Lieu de restitution : .....

#### ARTICLE 4 : UTILISATION

L'emprunteur transporte le matériel le premier jour de la mise à disposition, installe le matériel au lieu convenu : .....  
Le bénéficiaire du prêt s'engage à ce que le matériel soit exposé au public dans des conditions de conservation satisfaisantes.

L'emprunteur s'engage à ne pas effectuer de transformation ni de réparation sur le matériel prêté.

#### ARTICLE 5 : ASSURANCE

L'emprunteur fournira une attestation d'assurance qu'il joindra à la présente convention pour la garde du matériel mis à disposition.

#### ARTICLE 6 : IDENTIFICATION DE L'EMPRUNTEUR

Nom de la structure : .....  
Adresse : .....  
Responsable du matériel (Nom-Prénom): .....  
Coordonnées téléphoniques : .....  
Courriel : .....

#### ARTICLE 7 : CONDITIONS FINANCIERES

La mise à disposition du matériel s'effectue à titre gratuit pour les collectivités adhérentes au SIAVED, associations, entreprises et évènements se situant sur le territoire du SIAVED.  
Pour les demandes de prêt hors territoire, une contribution financière sera demandée au preneur (délibération DEL190221018 du 21 février 2019).

#### ARTICLE 8 : PROPRIÉTÉ

Le matériel prêté est la propriété du SIAVED.

Il est interdit à l'emprunteur :

- de sous-louer en tout ou partie la chose prêtée, à titre gratuit
- de prêter le matériel à qui que ce soit, sous quelque forme que ce soit.



#### ARTICLE 9 : COMMUNICATION

Le preneur s'engage à mentionner le SIAVED, pour toute communication autour de son utilisation et apposera son logo sur tous les supports de communication ou de publicité relatif aux manifestations qu'il organise.

La structure accepte que des photographies soient prises par le SIAVED lors de ces manifestations et fassent l'objet de reproduction dans la presse et autres supports de communication (site Internet, brochures, affiches, rapports d'activités, etc.), et ce, dans le respect du droit à l'image.

#### ARTICLE 10 : LITIGE

En cas de litige portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lille après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Douchy-les-Mines, le  
En deux exemplaires.

L'Emprunteur,

Le Président du SIAVED,

Charles LEMOINE

# ANNEXE 1

Envoyé en préfecture le 28/09/2022  
Reçu en préfecture le 28/09/2022  
Affiché le 22/10/2022  
ID : 059-215903758-20220926-70221001-651BIS-DE



## Liste des expositions et du matériel SPD

### Exposition Compostage :

- 4 enrouleurs sur la pratique du compostage – *valeur totale 600 euros TTC*
- 4 bâches PVC à œillets sur la pratique du compostage – *valeur totale 600 euros TTC*
- 1 mallette pédagogique sur le compostage – *valeur 100 euros TTC*
- Des plaquettes « Mettez-vous au ver » ..... (indiquer le nombre)
- Des plaquettes « Mode d'emploi du vermicompostage » ..... (indiquer le nombre)

### Exposition Gaspillage alimentaire :

- 4 enrouleurs sur le gaspillage alimentaire – *valeur totale 600 euros TTC*
- 1 panneau 2.30m sur 2.30m et ses 9 bulles à scratcher – *valeur 2000 euros TTC*
- Des plaquettes « Mémo Frigo » ..... (indiquer le nombre)

### Matériel de pesée du gaspillage alimentaire :

- 1 balance de réception OHAUS – *valeur 350 euros TTC*
- 1 conteneur rond – *valeur 40 euros TTC*
- 1 socle roulette – *valeur 50 euros TTC*
- 1 peson – *valeur 15 euros TTC*

### Exposition Santé environnement :

- 1 structure bois « maison santé environnement », sa visserie, 18 bâches – *valeur totale 6500 euros TTC*
- 2 tablettes numériques avec le jeu « Info ou Intox » et ses deux supports – *valeur totale 2500 euros TTC*
- 12 enrouleurs santé environnement – *valeur totale 1800 euros TTC*
- Des plaquettes « Etes-vous incollable sur la santé environnementale » ..... (indiquer le nombre)

### Kit Eco Manif :

- Poubelle bi-flux (ordures ménagères et tri sélectif) ..... (indiquer le nombre) – *valeur 230 euros TTC*
- Poubelle tri-flux (ordures ménagères, tri sélectif et verre) ... .. (indiquer le nombre) – *valeur 300 euros TTC*
- Gobelets réutilisables . ..... (indiquer le nombre) – *valeur 1 euro/gobelet*



Cc : Bruno Berthe <Bruno.Berthe@siaved.fr>

**Objet :** Nouvelle convention de prêt de matériel - Service SPD SIAVED

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de ses actions de réduction des déchets, le SIAVED propose régulièrement le prêt de matériel (expositions, corbeilles bi-flux et tri-flux, gobelets réutilisables, matériel de pesées des déchets alimentaires...) pour vos diverses manifestations.

Nous vous informons qu'une **nouvelle convention** a été mise en place afin d'assurer le bon déroulement du prêt.

Aussi, nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération les éléments suivants :

- Le prêt de matériel se fera désormais **uniquement via la nouvelle convention** jointe.
- La convention doit être complétée et renvoyée par mail à [ambassadeurdutri@siaved.fr](mailto:ambassadeurdutri@siaved.fr) au **minimum un mois avant** la date de l'emprunt.
- La fourniture d'une **attestation d'assurance annuelle** valable est indispensable et doit être jointe pour toutes les demandes de matériel.
- Le matériel est à **retirer/déposer** directement dans les locaux du SIAVED aux jours et horaires qui seront **indiqués dans la convention signée** par les deux parties.

Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre **M. Bruno Berthe** en copie de ce mail.

Vous en souhaitant bonne réception et au plaisir de vous revoir très bientôt.

Cordialement,

Pièces jointes :

- CONVENTION PRET MATERIEL (V07.22).doc





## FICHE TECHNIQUE

### 2/ La mallette pédagogique du compostage

Public : cycle 3. Adaptable aux cycles 2.

Objectif : découvrir le compostage en 7 activités de découverte du compostage, réalisables en classe entière ou en groupe.

- Activité 1 : les déchets organiques
- Activité 2 : cycle de vie d'une fleur
- Activité 3 : à la maison
- Activité 4 : le jeu du ver
- Activité 5 : les gestes du compostage
- Activité 6 : le quiz du compostage
- Activité 7 : le test du cresson



### Composition

- 1 guide d'utilisation
- 1 plaquette d'information sur le compostage
- 1 plaquette d'information sur le vermicompostage
- 2 plateaux de jeu
- 2 bâches avec œillets
- 18 cartes « Les gestes du compostage »
- 30 cartes « Le jeu du ver »
- 2 cartons Activité 1
- 2 cartons Activité 5
- 3 pions et un dé
- 28 cartes déchets
- 9 cartes Activité 2
- 21 reproductions de déchets (7 emballages métalliques, 3 emballages carton, 1 brique Tetra-pack, 4 bouteilles plastiques, 6 fruits et légumes)



### Plaquette d'information sur le compostage

Elle reprend les notions abordées dans l'exposition, à savoir : Qu'est-ce que le compostage ? Que peut-on composter ? , Les règles d'or du compostage et Comment composter ? Elle est destinée à un public adulte.



Plus d'infos sur [www.siaved.fr](http://www.siaved.fr) ou sur [prevention@siaved.fr](mailto:prevention@siaved.fr)  
ou au **N° Vert 0 800 775 537**

CLERMONT-FERRAND  
23870  
Claude MERLY

# ANNEXE 3

## Exposition gaspillage alimentaire



### FICHE TECHNIQUE

#### Exposition « En fait de comptes, si on jetait moins ! »

**Public**  
Tout public, scolaires à partir du cycle 3 (Attention : pour des primaires, un accompagnement est nécessaire)

**Objectifs**  
o Faire prendre conscience, de manière ludique, des enjeux du gaspillage alimentaire « du champ à l'assiette »  
o Inciter le consommateur à agir au quotidien pour réduire le gaspillage.

**Composition**

- 4 panneaux auto-portés (0,80m sur 2m)
- 1 grand panneau 2,30m sur 2,30m (structure métallique)
- 9 bulles à scratcher
- Plaquette « Mémo frigo » grand public



**Devenez Commune ZÉRO DÉCHET**

Plus d'infos sur [www.siaved.fr](http://www.siaved.fr) ou [suprevention@siaved.fr](mailto:suprevention@siaved.fr)  
ou au **N° Vert 0 800 775 537**



**SIAVED**  
Producteur de Ressources

Envoyé en préfecture le 28/09/2022  
Reçu en préfecture le 28/09/2022  
Affiché le 28/10/2022  
ID : 059-215903758-20220926-2022-CM\_651BIS-DE



1/3 des repas servent à la poubelle...

Chaque personne peut réduire ses déchets alimentaires de 7kg...

23% des déchets alimentaires sont évités dans le plus...

Devenez  
Commune  
**ZÉRO DÉCHET**

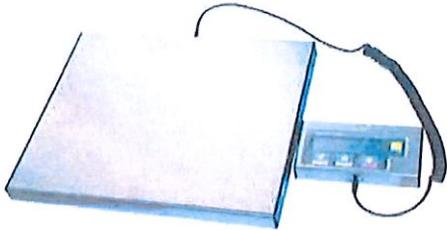
Plus d'infos sur [www.siaved.fr](http://www.siaved.fr) ou [suprevention@siaved.fr](mailto:suprevention@siaved.fr)  
ou au **N° Vert** 0 800 775 537

# ANNEXE 4

Envoyé en préfecture le 28/09/2022  
Reçu en préfecture le 28/09/2022  
Affiché le 28/09/2022  
ID : 059-215903758-20220926-2022\_CM\_651BIS-DE



## Matériel de pesées



Balance de réception OHAUS



Conteneur rond et socle à roulette



Peson

## ANNEXE 5

### Exposition santé environnement



**SIAVED**  
Producteur de Ressources

LE SIAVED VOUS ACCOMPAGNE

## FICHE TECHNIQUE

### Exposition « Halte aux toxiques! »

#### Public

Adultes, scolaires à partir du lycée

#### Objectifs

- Sensibiliser aux relations entre environnement et santé
- Connaître les différents perturbateurs endocriniens auxquels nous sommes exposés au quotidien
- Inciter le changement de comportement des consommateurs

#### Composition

- 1 structure bois de 3m x 3m composée de 18 panneaux clipsables OU 12 enrouleurs autoportés
- 2 pupitres avec deux tablettes pour le jeu quiz sur la santé environnementale
- 1 dépliant « Êtes vous incollable sur la santé environnementale? »

Plus d'infos sur [www.siaved.fr](http://www.siaved.fr) ou [suprevention@siaved.fr](mailto:suprevention@siaved.fr)  
ou au **N° Vert 0 800 775 537**



Le Maire  
Claude MERLY



### Qui sont-ils ?

## Les Plastifiants

**Qu'est-ce que c'est ?**  
Les plastifiants sont des produits chimiques qui permettent de rendre les plastiques plus souples et plus faciles à manipuler. Ils sont utilisés dans de nombreux produits du quotidien, tels que les jouets, les emballages alimentaires, les produits d'entretien, etc.

**Quels sont les risques ?**  
Certains plastifiants peuvent être nocifs pour la santé, notamment lorsqu'ils sont ingérés ou inhalés. Ils peuvent également polluer l'environnement.

**Comment les éviter ?**  
Privilégiez les produits naturels et évitez les produits contenant des plastifiants. Lisez attentivement les étiquettes et évitez les produits contenant des phtalates.

**Saviez-vous ?**  
Les plastifiants sont présents dans de nombreux produits du quotidien, tels que les jouets, les emballages alimentaires, les produits d'entretien, etc.



### Qui sont-ils ?

## Les Conservateurs

**Qu'est-ce que c'est ?**  
Les conservateurs sont des produits chimiques qui permettent de prolonger la durée de conservation des aliments. Ils sont utilisés dans de nombreux produits alimentaires, tels que les conserves, les plats préparés, etc.

**Quels sont les risques ?**  
Certains conservateurs peuvent être nocifs pour la santé, notamment lorsqu'ils sont ingérés en grande quantité. Ils peuvent également polluer l'environnement.

**Comment les éviter ?**  
Privilégiez les produits naturels et évitez les produits contenant des conservateurs. Lisez attentivement les étiquettes et évitez les produits contenant des nitrites.

**Saviez-vous ?**  
Les conservateurs sont présents dans de nombreux produits alimentaires, tels que les conserves, les plats préparés, etc.



### Qui sont-ils ?

## Les muscs synthétiques

**Qu'est-ce que c'est ?**  
Les muscs synthétiques sont des produits chimiques qui imitent le parfum des muscs naturels. Ils sont utilisés dans de nombreux produits cosmétiques, tels que les parfums, les savons, etc.

**Quels sont les risques ?**  
Certains muscs synthétiques peuvent être nocifs pour la santé, notamment lorsqu'ils sont inhalés. Ils peuvent également polluer l'environnement.

**Comment les éviter ?**  
Privilégiez les produits naturels et évitez les produits contenant des muscs synthétiques. Lisez attentivement les étiquettes et évitez les produits contenant des muscs de type muscivore.

**Saviez-vous ?**  
Les muscs synthétiques sont présents dans de nombreux produits cosmétiques, tels que les parfums, les savons, etc.



### Qui sont-ils ?

## Les ondes électromagnétiques

**Qu'est-ce que c'est ?**  
Les ondes électromagnétiques sont des rayonnements qui se propagent à la vitesse de la lumière. Elles sont utilisées dans de nombreux produits électroniques, tels que les téléphones portables, les ordinateurs, etc.

**Quels sont les risques ?**  
Certains ondes électromagnétiques peuvent être nocifs pour la santé, notamment lorsqu'elles sont utilisées en grande quantité. Elles peuvent également polluer l'environnement.

**Comment les éviter ?**  
Privilégiez les produits naturels et évitez les produits contenant des ondes électromagnétiques. Lisez attentivement les étiquettes et évitez les produits contenant des ondes électromagnétiques.

**Saviez-vous ?**  
Les ondes électromagnétiques sont présentes dans de nombreux produits électroniques, tels que les téléphones portables, les ordinateurs, etc.



*[Faint, illegible text or drawings]*



Plus d'infos sur [www.siaved.fr](http://www.siaved.fr) ou [suprevention@siaved.fr](mailto:suprevention@siaved.fr)  
ou au **N° Vert 0 800 775 537**

# ANNEXE 6

Envoyé en préfecture le 28/09/2022  
Reçu en préfecture le 28/09/2022  
Affiché le 28/09/2022  
ID : 059-215903758-20220926-2022\_GM\_651BIS-DE

Le Maire  
Claude MERLY

## Kit Eco-Manif



Poubelle bi et tri-flux



Gobelet réutilisable